

**INTÉRIALE**

**Rapport**

**ESG 2024**

**Article 29 loi Energie Climat**

Soumis à la Commission finances et risques du 16 juin 2025

Approuvé par le Conseil d'administration du 25 juin 2025

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>3</b>
<b>A. DEMARCHE GENERALE D'INTÉRIALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG</b> .....	<b>4</b>
A.1 RESUME DE LA DEMARCHE .....	4
A.1.1 Défis climatiques et environnementaux.....	4
A.1.1.1 Gestion responsable des ressources.....	4
A.1.1.2 Gestion responsable des investissements.....	5
A.1.1.3 Sensibilisation à l'urgence climatique.....	7
A.1.2 Défis sociaux .....	7
A.2 CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS, AFFILIES, COTISANTS, ALLOCATAIRES OU CLIENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE.....	12
A.3 PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION.....	12
A.4 ADHESION DE L'ENTITE, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG AINSI QU'UNE DESCRIPTION SOMMAIRE DE CEUX-CI .....	12
A.4.1 Politique RSE .....	12
A.4.2 Politique d'investissement.....	13
<b>B. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT SFDR</b> .....	<b>14</b>
B.1 REPARTITION DU PORTEFEUILLE GLOBAL D'INTÉRIALE.....	14
B.2 REPARTITION DU PORTEFEUILLE D'INTÉRIALE NON TRANSPARISE .....	15
B.3 REPARTITION DU PORTEFEUILLE D'INTÉRIALE TRANSPARISE.....	15
B.4. REGLEMENT SFDR - FONDS ET EMETTEURS.....	16
<b>C. ANALYSE ESG DU PORTEFEUILLE INTERIALE</b> .....	<b>19</b>
C.1. PERIMETRE DE L'ANALYSE ESG .....	19
C.2. TAXONOMIE EUROPEENNE.....	20
C.3. ANALYSE ESG DES EMETTEURS PRIVES .....	21
C.4. ANALYSE ESG DES EMETTEURS PUBLICS .....	27

## AVANT PROPOS

Depuis 2015, la loi française impose la publication d'informations sur les modalités de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement, notamment en ce qui concerne les risques climatiques et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

L'article 29 de la loi n°2019-1147, appelée loi Energie Climat, renforce les exigences de transparence des investisseurs en matière ESG à travers une meilleure intégration des enjeux climatiques et de biodiversité au sein des politiques d'investissement et par la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.

INTÉRIALE est une mutuelle régie par le code de la mutualité et assujettie aux dispositions de l'article 29 de la loi Energie Climat, codifié à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier. Le présent rapport est établi en vertu des dispositions prévues à l'article D.533-16-1 du même code. Sa structure est normée et suit le plan type défini par l'annexe A de l'instruction 2024-I-01 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

L'objectif de ce rapport est de présenter une information détaillée sur les dispositions prises par INTÉRIALE pour prendre en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et, au-delà de ce périmètre réglementaire, dans l'ensemble de ses actions.

Le présent rapport décrit l'engagement de la mutuelle en faveur de la préservation de l'environnement et la réduction de son empreinte carbone ainsi que son engagement en faveur d'une économie sociale et solidaire, sa gestion responsable des ressources et les critères de choix de ses investissements, sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) et sa gouvernance.

Pour marquer plus fortement son ancrage dans les critères RSE, INTÉRIALE a défini au cours de l'année 2023 sa raison d'être en interrogeant des acteurs et partenaires de son écosystème et ses administrateurs. Cette raison d'être a été partagée en 2023 plus largement avec les parties prenantes (salariés, élus et adhérents), elle est animée en cohérence avec les engagements en matière de RSE :

**Le groupe INTÉRIALE est acteur de transformation de la fonction publique, partenaire de vie(s) de ses agents et du monde de la jeunesse.**

**Son expertise de terrain s'exprime par un engagement éthique et personnalisé au service de la santé et de la sécurité, dans la confiance pour tous.**

# A. DEMARCHE GENERALE D'INTÉRIALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

## A.1 Résumé de la démarche

### A.1.1 Défis climatiques et environnementaux

INTÉRIALE, en tant qu'entreprise, est totalement engagée dans la préservation de l'environnement et la réduction de son empreinte carbone. Elle agit à plusieurs niveaux : elle œuvre à la réduction des ressources utilisées dans le cadre de ses activités ; en tant qu'investisseur elle oriente ses placements vers des produits respectueux des critères environnementaux et sociétaux ; comme employeur elle sensibilise ses collaborateurs et ses élus à l'urgence climatique ; enfin elle contribue à la création d'un nouveau modèle économique.

#### A.1.1.1 Gestion responsable des ressources

INTÉRIALE a mis en place, dès 2016, une charte de « Développement durable fournisseurs » dont l'objectif est de :

- Privilégier les produits, les services et les entreprises qui répondent aux enjeux de responsabilités sociétales et environnementales liées à leurs activités, tout en respectant les règles de concurrence ;
- Intégrer des critères de développement durable dans les processus de sélection et d'évaluation des fournisseurs ;
- Formaliser, quand cela est possible, ces principes via une clause de développement durable dans les contrats signés avec les fournisseurs ;
- Effectuer un suivi des fournisseurs relatif à leurs performances sociétales et environnementales ;
- Augmenter progressivement les critères d'exigence en matière sociétale et environnementale, dans une logique d'amélioration continue.

Cette charte est intégrée dans le dossier d'appel d'offres communiqué par la mutuelle lors de chaque mise en concurrence pour l'achat de biens ou de services. La charte signée par les répondants les engage sur plusieurs thématiques notamment l'environnement.

Depuis fin 2023, cette charte de « Développement durable fournisseurs » a été complétée par une annexe RSE jointe à chaque dossier d'appel d'offres et devant être remplie par tous les soumissionnaires dans le cadre de leur réponse. Cette annexe, composée de 11 questions, permet l'évaluation de chaque répondant sur les actions qu'il met ou prévoit de mettre en place sur la RSE au sein de son entreprise. Les sujets abordés concernent notamment le management de la RSE au sein de l'entreprise, les certifications, labels et rapports, l'existence ou non d'une politique RSE formalisée, les plans d'actions, objectifs, et indicateurs de performance.

INTÉRIALE est attentive à l'économie des ressources utilisées dans le cadre de ses activités. Ce principe est appliqué à toutes les décisions prises par la Direction Générale et déployé par la Direction des Achats et Moyens Généraux. Plusieurs mesures mises en œuvre depuis 2023 permettant notamment une réduction de la consommation d'énergie sont toujours en place, voire accentuées, parmi lesquelles :

- La mise en place du télétravail et le déploiement du flex office ont permis de réduire le volume des déplacements (domicile – lieu de travail) des collaborateurs, et d'autre part de réduire d'un tiers la surface des bureaux parisiens et lillois de la mutuelle ;
- La suppression de tous les gobelets en carton ou plastique distribués au niveau des machines à café et fontaines à eau et la mise à disposition en remplacement de tasses, mugs et carafes dans les bureaux de la mutuelle, ainsi que la dotation de chaque collaborateur d'une gourde en inox (dont le fournisseur reverse 10% de ses bénéfices à l'association The Sea Cleaners, qui œuvre à la protection des océans) ;
- L'arrêt de la distribution de bouteilles en plastique (soit 3 700 bouteilles par an), et la mise à disposition de carafes et verres pour les collaborateurs, et pour les réunions, notamment lors de l'accueil de visiteurs ;

La mutuelle entretient son partenariat depuis fin 2022 pour ses 3 sites administratifs de Paris, Lille et Toulouse avec l'association « Café Joyeux » qui contribue à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap et favorise l'utilisation d'un café sourcé de manière durable en mettant à disposition des salariés des machines à café et du café.

INTÉRIALE est également engagée depuis 2021 dans une démarche responsable de gestion de ses déchets et de recyclage. Des actions de type « cleaning week » sont régulièrement organisées pour inciter les salariés à trier et mettre au recyclage les documents papier, et notamment en juillet 2024 sur notre site administratif lillois où une nouvelle semaine de tri a été organisée en vue de préparer le déménagement du site, prévu début 2025. En complément, les collaborateurs sont fréquemment incités à donner une seconde vie à divers types d'objets personnels comme les vêtements, les jouets... par le biais d'associations spécialisées telles que la Cravate Solidaire ou Fraternité Police.

Cette démarche est complétée depuis 2023 d'une opération de nettoyage numérique annuelle, orchestrée par la Direction des Systèmes d'Informations : il s'agit de supprimer les fichiers n'ayant fait l'objet d'aucun accès depuis plus de 2 ans et spécifiquement les fichiers contenant plusieurs occurrences sur des données à caractère personnel.

Elle est complémentaire avec le nettoyage individuel régulier que nous incitons à mener auprès de nos collaborateurs par des campagnes de communication interne.

La politique de gestion de la flotte automobile d'INTÉRIALE, adaptée en 2022 pour mieux répondre aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, a permis en 2024 de mettre en circulation, pour ses collaborateurs titulaires d'un véhicule de société, 27 véhicules hybrides non rechargeables et 8 véhicules électriques, soit 39% des véhicules livrés cette année. Au terme de l'année 2024, 46% du parc automobile de la mutuelle est hybride ou électrique.

Afin d'encourager à l'utilisation de véhicules de fonction électriques, INTÉRIALE continue de proposer la prise en charge jusqu'à 3 000€ de frais pour l'installation d'une borne de recharge électrique au domicile du collaborateur.

Enfin, de nouvelles actions mises en place en 2024 permettent de renforcer l'engagement d'INTÉRIALE dans la préservation de l'environnement et la réduction de son empreinte carbone, dont :

- La signature d'un nouveau contrat avec ENGIE sur 34 mois pour la fourniture d'électricité verte 100% d'origine renouvelable (25% dans le précédent contrat) ;
- La réalisation au 2<sup>nd</sup> semestre de son 1<sup>er</sup> bilan carbone portant sur les émissions de 2023 pour les entités mutuelle INTÉRIALE et Prévention Plurielle ;
- Le remplacement sur le site administratif de Toulouse de tous les éclairages traditionnels par des éclairages LED à faible consommation énergétique ;
- Le déploiement de 11 bornes de recharge électrique à destination des salariés dans le parking de son futur site administratif lillois à Villeneuve d'Ascq.
- INTÉRIALE est attentive à l'économie des ressources utilisées dans le cadre de ses activités et applique ce principe à toutes les décisions prises par la Direction Générale et déployées par la Direction des Achats et Moyens Généraux, telles que : le plafonnement de la température de chauffage à 19°C dans les bureaux et les parties communes en coordination avec les bailleurs ; ou encore le contrôle de l'éclairage par la mise en place de systèmes de détection de présence permettant de n'éclairer que les espaces occupés.

De manière générale, des réflexions sont systématiquement menées par les responsables lors de travaux d'aménagement ou d'entretien sur les différents sites, afin d'évaluer et de prioriser les opportunités les moins énergivores possibles permettant de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de la mutuelle.

En termes de formation, INTÉRIALE a modifié l'organisation de ses formations afin d'optimiser les déplacements et hébergements de ses équipes. En effet, depuis 2023, dans une logique écologique et économique, nous planifions nos formations en priorité dans nos locaux, sur les sites de Paris, Lille et Toulouse, et n'avons recours à des salles de formation extérieures qu'en cas d'impossibilité totale. A d'ailleurs été développée, en 2023, une plateforme e-learning mettant à disposition 60 formations.

### A.1.1.2 Gestion responsable des investissements

- **Les convictions d'INTÉRIALE**

La prise en compte par la mutuelle INTÉRIALE des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du développement durable dans la gestion de ses investissements.

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux ESG offrent de meilleures perspectives économiques à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier des risques, mais également des opportunités de développement.

Les risques ESG auxquels font face les émetteurs peuvent impacter leur capacité de production, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques réglementaires pouvant entraîner des amendes ou des taxes, et in fine impacter leur compte de résultats.

- **Moyens déployés**

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable et de la transition écologique, INTÉRIALE intègre progressivement des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Cette démarche s'inscrit dans sa responsabilité sociétale et vise à mieux comprendre l'impact du changement climatique sur son secteur et dans l'intérêt de ses adhérents.

En interne, l'ensemble de l'équipe en charge des investissements a suivi au cours de l'année 2024 une formation spécifique sur la finance durable, les enjeux ESG et les aspects réglementaires. En couvrant certains aspects comme la genèse et l'évolution de l'ESG, les différents règlements

européens, les approches ESG utilisées et les attentes des autorités en matière de finance durable, l'équipe en charge des investissements dispose des notions principales pour choisir la meilleure allocation du portefeuille de la mutuelle entre rentabilité financière et risques et opportunités extra-financiers.

INTÉRIALE fait également appel à un prestataire externe ayant pour mission d'accompagner la mutuelle dans ses décisions liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi que dans la production du présent rapport.

Le présent rapport, disponible sur le site internet d'INTÉRIALE et mis à jour annuellement, a vocation à servir de communication, tant sur l'évolution de la qualité extra-financière du portefeuille, que sur la politique d'investissement réalisée.

- **Stratégie d'engagement**

- **Investissements**

Dès lors que les stratégies d'investissement des organismes de placement collectifs le permettent, INTÉRIALE privilégie une allocation vers des produits financiers intégrant des critères environnementaux et sociaux.

La démarche volontariste d'INTÉRIALE dans l'investissement durable se traduit à travers plusieurs opérations bénéficiant de labels ESG ainsi que de produits financiers conformes aux articles 8 et 9 du règlement SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation ») dès lors que les stratégies d'investissement le permettent. En effet, le règlement européen n'est pas forcément adapté pour tout type de stratégie d'investissement. Les fonds de performance absolue ou les fonds investissant dans le capital naturel par exemple, ne permettent pas le respect de l'ensemble des spécificités du règlement SFDR. De manière concomitante, INTÉRIALE veille à conserver un taux de couverture ESG satisfaisant dans la mesure du possible, l'objectif étant d'alléger les positions les moins vertueuses du portefeuille.

INTÉRIALE a investi dans le fonds « Mutuelle Impact » pour accélérer la croissance de jeunes sociétés innovantes à fort impact social et environnemental, ainsi que dans la transformation « positive » d'entreprises plus ou moins matures qui s'engagent dans un processus d'évolution.

- **Politique de vote**

Les votes liés aux parts détenues au travers de fonds d'investissements sont délégués aux sociétés de gestion concernées.

- **Politique d'engagement**

L'engagement se définit comme une initiative, prise par l'investisseur et consistant à interpeler ou interroger une certaine catégorie de sociétés sur des sujets précis et identifiés ; elle se traduit concrètement par la rédaction et l'envoi d'un courrier, permettant d'engager le cas échéant un dialogue actionnarial.

Compte tenu de son poids trop peu significatif dans le financement des entreprises analysées, INTÉRIALE considère qu'une action d'engagement auprès des émetteurs exercera une influence insignifiante sur l'entreprise engagée. De ce fait, aucune campagne d'engagement n'a été menée par la mutuelle en 2024.

Toutefois, INTÉRIALE souhaite entretenir un dialogue avec les gérants de fonds afin de réduire leur exposition dans les entreprises les moins matures, notamment la part des cinq entreprises en retard sur les enjeux ESG.

- **Synthèse de l'analyse du portefeuille d'INTÉRIALE**

Le portefeuille d'INTÉRIALE est globalement bien orienté sur les divers enjeux de durabilité. La part de fonds d'investissement qui intègrent des critères extra-financiers dans la décision d'investissement est importante. Celle-ci atteint plus des deux tiers des OPC. Cette proportion significative est liée à la volonté d'INTÉRIALE d'investir dans des produits intégrant des caractéristiques environnementales et sociales.

L'analyse ESG des émetteurs privés et publics couvre près de 90% du portefeuille. Le portefeuille d'émetteurs privés analysé est plus performant que l'univers d'investissement sur les critères ESG. Le portefeuille présente une majorité d'entreprises « Leaders ».

L'analyse ESG des émetteurs publics du portefeuille, en comparaison avec les pays de l'OCDE, affiche un léger retard des émetteurs souverains du côté du portefeuille, en cause la faible rémunération financière des Etats les plus sûrs et avancés sur les critères ESG.

L'état des lieux des incidences négatives montre une amélioration pour un grand nombre d'indicateurs entre la clôture des deux derniers exercices.

Représentant 21% du patrimoine immobilier, le nouvel immeuble HERMIONE situé à Villeneuve d'Ascq est la vitrine d'INTÉRIALE en termes de diagnostic environnemental.

Enfin, l'analyse Climat relative à l'alignement avec les Accords de Paris montre que ni le portefeuille ni la planète ne sont alignés sur une trajectoire de +2°C à horizon 2100. Cependant, le portefeuille qui n'est pas encore aligné s'en rapproche davantage avec une hausse de la température estimée à +2,1°C contre +2,7°C pour la planète.

### A.1.1.3 Sensibilisation à l'urgence climatique

Les collaborateurs sont quotidiennement sensibilisés et encouragés aux écogestes du quotidien tels que : éteindre les ordinateurs et les écrans, éviter le suréquipement professionnel, réguler l'utilisation de l'eau courante, surfer « vert » en limitant le nombre d'onglets ouverts dans le navigateur internet, réduire l'envoi de mails et vider régulièrement la corbeille électronique, trier et archiver les dossiers numériques et papiers (cf. ci-dessus).

### A.1.2 Défis sociaux

INTÉRIALE, en tant que structure engagée de l'économie sociale et solidaire, s'adapte continuellement aux nouveaux enjeux sociétaux et innove afin de contribuer à la construction d'un monde durable où chacun peut trouver sa place. Sa politique RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise), placée au cœur de sa stratégie, se traduit par des actions concrètes largement renforcées depuis 2023, et professionnalisant la démarche en 2024.

Des initiatives solidaires et inclusives :

- La course des Lumières avec l'ASMJ (Association Sportive du Ministère de la Justice) au profit de l'Institut Curie : INTÉRIALE a réuni une trentaine de collaborateurs pour participer à la Course des Lumières, en partenariat avec l'ASMJ. Cette participation a permis de récolter des fonds destinés à soutenir l'Institut Curie dans sa lutte contre le cancer. Au-delà de l'aspect caritatif, l'initiative favorise la cohésion interne et la sensibilisation des équipes à des enjeux de santé publique majeurs. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la dimension "Social" de l'ESG, qui valorise l'engagement solidaire et le bien-être collectif.
- Récolte de jouets d'occasion au profit d'Orphéopolis (opération CHILDREN SHIELD) : grâce à l'implication d'INTÉRIALE dans l'opération portée par Fraternité Police, des jouets d'occasion ont pu être collectés pour les Orphelins de la Police Nationale. Cette action démontre la capacité d'INTÉRIALE à mobiliser ses parties prenantes (collaborateurs, partenaires et adhérents) autour d'un projet de solidarité intergénérationnelle. Elle s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et d'inclusion sociale, en procurant une seconde vie à des biens matériels et en soutenant une population vulnérable.
- Contribution à la CharityCup de Cécifoot organisée par Fraternité Police : en soutenant ce tournoi de football pour malvoyants, INTÉRIALE valorise l'inclusion des personnes en situation de handicap et encourage la pratique sportive adaptée.

#### LMDE (La Mutuelle Des Etudiants)

La marque experte du monde de la jeunesse du groupe INTÉRIALE réalise tous les trois ans un Baromètre de la santé des étudiants en collaboration avec la société d'études CSA. Elle a publié, en 2022 les résultats de sa 6ème enquête nationale réalisée auprès de 3 300 étudiants, les résultats de la 7ème enquête seront disponibles à partir de juin 2025.

#### DES PARTENARIATS POUR L'INCLUSION

Le Groupe INTÉRIALE, profondément investi en faveur de la diversité et de l'inclusion, a noué des partenariats forts avec des associations et des institutions qui œuvrent elles aussi pour une société plus solidaire. Parmi ces partenaires de longue date figure par exemple l'association FLAG ! qui œuvre pour l'égalité des droits de toutes les personnes, quels que soient leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur mode de vie, au sein des ministères de l'Intérieur et de la Justice, des polices municipales et des services de pompiers.

Autre partenaire historique, l'association Femmes de l'Intérieur, qui rassemble les cadres supérieurs du ministère de l'Intérieur en situation de responsabilité qui souhaitent promouvoir une meilleure égalité professionnelle femmes-hommes et une entraide intergénérationnelle qui transcendent les corps et les statuts. Dans le cadre de ce partenariat, INTÉRIALE a pu accueillir, en 2024 comme en septembre 2023, l'association sur le stand de la course La Parisienne. L'occasion pour les 59 coureuses d'INTÉRIALE d'échanger et de partager un moment au bénéfice de la recherche sur le cancer du sein et la santé des femmes avec les coureuses de l'association Femmes de l'Intérieur.

Enfin, afin de s'ancre plus fortement dans le tissu local autour des sites administratifs de Paris, Lille et Toulouse et favoriser la seconde vie d'objets, des collectes ont été mises en place. En septembre 2024, nous avons ainsi travaillé avec La Cravate Solidaire, un réseau d'associations qui œuvre

pour l'égalité des chances dans l'accès au travail en participant aux actions d'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi. Grâce aux dons de nos collaborateurs, nous avons ainsi pu récupérer près de 200 kilos de vêtements à usage professionnel.

## UNE POLITIQUE RH EN ACCORD AVEC LES EVOLUTIONS DE LA SOCIETE

### Promouvoir la parentalité, la diversité et l'inclusion du handicap

INTÉRIALE avait confirmé sa volonté d'agir en faveur de l'inclusion de tous dans le monde du travail en rejoignant, dès 2021, les signataires des chartes de la parentalité et de la diversité. Fortement engagée dans ces domaines, INTÉRIALE l'est également pour l'inclusion du handicap.

Afin de favoriser les conditions d'emploi de travailleurs porteurs de handicap(s), INTÉRIALE a choisi en 2023 de relancer un comité de pilotage Handicap en élargissant ses missions. Sa première action a été de mettre en place avec l'Agefiph (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) un audit des pratiques permettant d'aboutir à un plan d'actions.

En 2024, la « Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées » a de nouveau été organisée et permis d'animer des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs : animation de petits-déjeuners sur nos sites par des ESAT, mise à disposition de jeux de société dédiés à la thématique du handicap, organisation d'une journée d'accueil de personnes porteuses de handicap en recherche d'emploi par le DUODAY, animation d'un webinaire par la société Handiprint avec la présentation de son modèle d'entreprise adaptée, et le témoignage de l'un de nos collaborateurs sur sa situation d'aidant.

### Signature d'un accord handicap

Le COPIL Handicap et l'AGEFIPH ont collaboré étroitement pour établir un diagnostic-action sur la thématique du handicap chez INTERIALE en vue de signer un accord handicap. Les travaux ont duré plusieurs mois, de décembre 2023 à mai 2024. Puis les discussions avec les partenaires sociaux ont débuté en juin 2024 et un accord handicap a été signé en novembre 2024, pour 3 années. Cet accord prévoit non seulement un accompagnement pour nos collaborateurs en situation de handicap mais INTERIALE va plus loin et prévoit des dispositifs pour nos collaborateurs qui font face à une situation particulièrement fragile : la situation d'aidant.

### Taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteint en 2024.

C'est avec une très grande fierté qu'INTÉRIALE annonce que le taux d'emploi des personnes handicapées est atteint pour l'année 2024, même dépassé. En effet, le taux d'emploi fixé à 6% de l'effectif d'entreprise est finalement dépassé, puisqu'il est de 7%. C'est le fruit d'un travail commun entre la Direction et le COPIL Handicap résultant des actions d'information, de sensibilisation sur le handicap, de propositions d'accompagnement personnalisé mises en place pour nos collaborateurs en situation de handicap, ainsi que les actions de formations déployées.

### La SEEPH 2024

Cela fait déjà 3 ans qu'INTÉRIALE s'associe au dispositif du DUODAY dans le cadre de la SEEPH (Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées). En 2023, un duo avait été formé. En 2024, ce sont 3 duos donc 3 personnes handicapées accueillies pour leur faire découvrir le monde du travail et nos métiers. Des actions ont été proposées pendant toute la semaine du 18 au 24 novembre 2024, notamment une conférence avec notre partenaire HANDIPRINT. Les collaborateurs ont profité de petits déjeuners confectionnés par des entreprises adaptées et ont découvert des témoignages de personnes handicapées sur leur parcours professionnel. Dans un cadre plus ludique, INTÉRIALE a mis à disposition des collaborateurs dans les salles de pauses des jeux de société sur la thématique du handicap.

### Promouvoir l'égalité professionnelle

INTÉRIALE s'est engagée en faveur de l'égalité professionnelle femmes / hommes, dès la signature, en 2022, d'un accord sur la promotion de l'égalité professionnelle portant sur 4 axes clés (l'embauche, la promotion, la rémunération effective, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale), déployés au quotidien parallèlement à des actions de sensibilisation des collaborateurs et de formation des managers. Les avancées en la matière se traduisent également au sein des instances politiques, avec un Conseil d'administration quasi paritaire (10 femmes et 13 hommes) depuis son renouvellement partiel en juin 2022 et un comité de direction à parité stricte.

L'index de l'égalité professionnelle est un outil visant à calculer les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. INTÉRIALE a pris soin d'analyser les données en passant d'un index en 2023 (sur données 2022) de 86 à 91 en 2024 (données 2023). Cette tendance se confirme en 2025 (sur données 2024) avec un maintien du résultat de 91.

## LA SANTE DES COLLABORATEURS

Soucieuse de préserver le capital santé de ses collaborateurs, INTÉRIALE a inscrit une formation obligatoire pour l'ensemble de ses salariés portant sur « Les bons gestes et postures à adopter au (télé)travail ». En effet, le travail sur écran et l'adoption d'une position statique peuvent être facteurs de nombreux problèmes tels que des troubles oculaires ou musculosquelettiques liés à des mauvaises habitudes qu'il convient de faire évoluer.

D'autre part, afin d'encourager l'activité sportive, INTÉRIALE propose à ses collaborateurs des cours gratuits de pilâtes et de yoga animés par des professionnels diplômés. Les cours se déroulent deux fois par semaine sur les sites de gestion de Lille et de Toulouse.

En juin 2024, à l'occasion de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail, nous avons fait le choix de sensibiliser la pratique du sport par la marche à pied sous un format ludique, en proposant à nos collaborateurs de se dépasser lors d'un challenge de pas. C'était également l'occasion de sensibiliser à d'autres sujets directement liés à leur santé comme les gestes qui sauvent, le bien-être et le sport sous l'angle des Jeux Olympiques. Nous nous sommes d'ailleurs associés à cette occasion à l'association SAUVLife qui vise à renforcer la chaîne des secours en cas d'arrêt cardiaque, en mettant à disposition des citoyens les outils et les connaissances nécessaires pour agir rapidement et efficacement, en leur reversant une partie des fonds liés à l'organisation de cet événement.

Nous avons également travaillé avec Prévention Plurielle pour animer en interne des activités sur des sujets de santé publique tels que l'arrêt du tabac, le diabète et les méfaits du sucre sur la santé. A travers des formats diversifiés tels que des webinaires, quiz et ateliers en présentiel et distanciel, nous avons ainsi pu toucher tous nos collaborateurs.

### Une attention constante portée aux individus et à notre écosystème

Le Groupe INTÉRIALE a placé depuis de nombreuses années la prévention au cœur de ses missions, consciente que c'est par la prévention que l'on préserve son capital santé.

- Les baromètres « Santé et Prévention », une exclusivité du Groupe INTÉRIALE :

Au printemps 2024, Prévention Plurielle a réalisé une nouvelle édition de son baromètre annuel « Santé et Prévention » auprès de plus de 11 200 adhérents. Cette enquête constitue la seule base d'analyse chiffrée à grande échelle dédiée à l'état de santé, tant physique que mentale, des agents des ministères de l'Intérieur (10<sup>ème</sup> édition), de la Justice (6<sup>ème</sup> édition) et des collectivités territoriales (9<sup>ème</sup> édition). Ses différentes éditions contribuent à l'expertise du groupe INTÉRIALE quant à la santé des agents et leurs attentes en matière de prévention.

Les données montrent, une nouvelle fois, que les agents de la fonction publique accompagnés et protégés par INTÉRIALE ont conscience de l'importance de préserver leur capital santé pour mieux vivre et bien vieillir, avec cette année un fort engouement autour du sport. Cette tendance vertueuse s'accompagne d'une amélioration de la santé physique, dont la baisse des troubles musculosquelettiques (agents du ministère de l'Intérieur et de la Fonction Publique Territoriale), des maladies chroniques (3 populations) constitue un marqueur fort. Autre tendance très positive mise au jour pour la première fois dans cette édition, la bonne connaissance des dispositifs de dépistage par les agents ainsi que leur utilisation, allant de pair avec une appétence renouvelée pour la prévention. Ces comportements proactifs participent de la capacité à prendre soin de soi : ces postures doivent continuer à être encouragées et le Groupe INTÉRIALE s'y engage avec force.

Malgré cette grande capacité de résilience face au stress, ces résultats reflètent cependant la haute intensité de ces métiers publics avec de forts enjeux de santé mentale, et notamment un léger fléchissement observé cette année par rapport à 2023 chez les agents du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice.

- Sur le terrain : 300 actions de terrain organisées au plus près des agents en 2024

En 2024, ce ne sont pas moins de 300 actions de terrain qui ont été déployées, dont 22 Journées de prévention santé et 9 séjours de cohésion organisés par la mission d'accompagnement des blessés du ministère de l'Intérieur et en convention tripartite avec ce dernier. Par ailleurs, 34 actions ont été proposées aux adhérents par le biais de la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française) pour relayer des actions préventives sur la santé environnementale, celle des seniors, de la femme ou de l'enfant.

En 2024, les ateliers sur les troubles musculosquelettiques, le stress, le sommeil, l'alimentation, l'activité physique, les addictions et la santé mentale ont représenté les plus fortes demandes. Des ateliers de sophrologie ont été proposés pour améliorer le sommeil et la récupération. En ce qui concerne la prévention des troubles musculosquelettiques, des ateliers interactifs d'ergonomie directement au poste de travail ont été mis en place. La santé mentale a également été abordée à travers des ateliers animés par des psychologues et des sophrologues.

Enfin, une participation active au programme pluriannuel de prévention initié par l'UROPS (Union Prévention santé pour la fonction publique) a été réalisée à travers 4 actions : dépistage du diabète et des maladies cardiovasculaires, de l'insuffisance rénale, du bucco-dentaire, et vaccination pour les actifs (grippe, Covid).

- Impulsion santé

Le programme « Impulsion santé », outil de conseils, d’accompagnement et d’aide au maintien de la forme et du bien-être est un service innovant, véritable coaching santé et bien-être. Il permet d’accompagner les agents dans la durée sur l’ensemble de leurs parcours et situations de vie, et quel que soit leur état de santé.

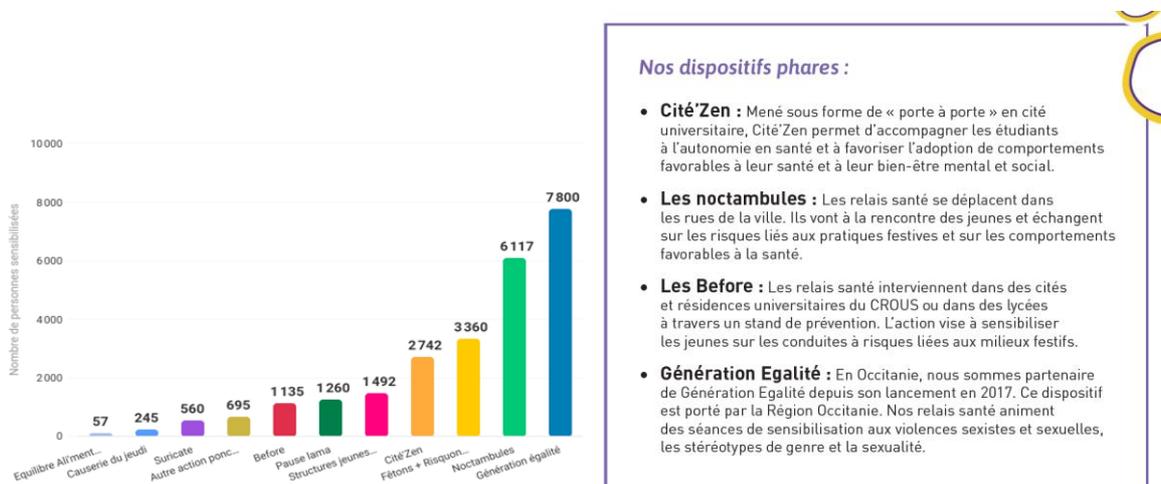
Ce dispositif, qui combine l’humain et le digital, est constitué :

- D’un coaching santé et bien-être, programme d’accompagnement personnalisé téléphonique par des infirmières formées au coaching motivationnel. En 2024, 854 adhérents ont bénéficié d’un accompagnement personnalisé, depuis le lancement du programme ce sont 1 926 adhérents qui en ont bénéficié. Les retours de nos adhérents sont unanimes sur la bonne posture des infirmières et la qualité des conseils fournis.
- De contenus digitaux (articles, vidéos, programmes de prévention) et des services. En 2024, le programme « Zen attitude » a été mis à jour. Il s’agit d’un accompagnement en prévention du stress sur trois semaines avec des conseils, exercices de relaxation, recettes de cuisine, techniques de massage et des vidéos.

- Les jeunes

En 2024, Prévention Plurielle a mené **1 076** actions de sensibilisation, touchant près de **26 000 jeunes** directement dans les résidences et restaurants universitaires ainsi que sur les espaces festifs.

La répartition des jeunes sensibilisés par dispositif de prévention est la suivante :



Ces dispositifs abordent des thématiques essentielles et au cœur des préoccupations des jeunes : addictions, alimentation, sommeil, vie affective et sexuelle. 90% des jeunes sensibilisés ont déclaré être satisfaits des actions de prévention.

Ce travail repose sur l’engagement des "Relais Santé", des jeunes en service civique ou en intérim, formés à une démarche de prévention par les pairs. Cette année, une soixantaine de jeunes ont bénéficié d’une formation dispensée par Prévention Plurielle, qui contribue ainsi non seulement à la prévention, mais aussi à l’insertion professionnelle de ces volontaires.

Les valeurs et principes éthiques d’INTERIALE : prendre soin des autres et de la planète

La santé des agents public, pierre angulaire de l’excellence du service public, ainsi que celle des jeunes, constitue le cœur de la raison d’être du Groupe INTÉRIALE. La santé étant liée à tous les secteurs de la vie économique, socio-culturelle et environnementale, la coordination des différentes dimensions de la santé est la condition *sine qua non* pour que la prévention devienne le principal moteur de la santé de demain. En déployant cette politique novatrice, globale et coordonnée, Prévention Plurielle anticipe et répond ainsi à la transformation de la société, accompagnant ses adhérents, agents de la fonction publique et du monde de la jeunesse, dans leurs parcours de vie(s) pour mieux vivre et bien vieillir. De ce fait, Prévention Plurielle inscrit ses actions dans le sillon du projet de planification écologique du système de santé autour de l’axe visant à favoriser les soins écoresponsables.

Par ailleurs, Prévention Plurielle s’engage résolument dans une démarche écoresponsable, mettant en œuvre une stratégie axée sur la proximité. En privilégiant des intervenants locaux, les déplacements sont minimisés ce qui permet de réduire significativement l’empreinte carbone.

Le Groupe INTÉRIALE affirme son souhait de toujours mieux incarner la santé du 21<sup>e</sup> siècle une santé durable, pour tous qui, au-delà du curatif, privilégie la prévention et la préservation de l’environnement, une démarche qui incite aux changements de comportements, la personne devenant actrice de sa santé et de sa vie.

Enfin, concernant toujours le monde de la jeunesse, INTÉRIALE s'appuie sur sa marque LMDE (La Mutuelle Des Etudiants) pour informer et accompagner les étudiants sur leurs sujets de préoccupations : santé mentale, santé sexuelle, informations pratiques de la vie quotidienne, etc. :

- En 2024, LMDE a accéléré sa présence sur TikTok, réseau social préférentiel des jeunes en lançant sa série « Rendez-vous avec Magatte » pour interagir et répondre aux questions qu'ils se posent en donnant des conseils autour des sujets liés à la sexualité.
- A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le Sida, LMDE a déployé la 9ème édition de son opération de prévention Kamasutra sur les réseaux sociaux et sur son site internet. Élaborée conjointement par les équipes LMDE et celles de Prévention Plurielle, l'opération a pour objectif de sensibiliser et d'informer les jeunes sur l'importance de la protection et du respect en matière de vie sexuelle et affective. Sous le slogan « Liberté, respect, sexualités : protège-toi ! », 3 262 jeunes ont répondu au quiz interactif autour du dépistage, de la contraception, du consentement et de la vie affective, avec plus de 12 000 vues sur Tik Tok.

## LA FORMATION

INTÉRIALE a mis en place en 2024 des actions de formation en lien avec les défis sociaux :

- Inclusion et QVCT : en 2024, a été construit un parcours de formations obligatoires pour tous les nouveaux arrivants, avec recyclages réguliers, intégrant 5 formations dans la rubrique « inclusion et QVCT »,
- Prévention du harcèlement : outre la mise en place d'une formation en e-learning obligatoire pour tous pour lutter contre le harcèlement sexuel et moral, a été mise en place une 2<sup>nd</sup>e formation réservée aux managers en complément, animée par un avocat en droit du travail expert du sujet,
- Lutte contre la discrimination : a également été mise en place et rendue obligatoire la formation « recruter sans discriminer » en e-learning pour tous les collaborateurs appelés à recruter.

### A.1.3 La gouvernance

La solidarité et le caractère démocratique de la gouvernance sont deux éléments socles du modèle mutualiste, rappelés par le chapitre préliminaire du code de la mutualité (article L 110-1). Cette démocratie s'exerce selon le principe d'égalité entre les adhérents.

**La gouvernance d'INTÉRIALE repose sur les principes introduits par la directive Solvabilité II :**

- Le Conseil d'administration et la Direction opérationnelle portent la responsabilité de l'éclairage des choix, de la définition et la quantification de la stratégie ainsi que la validation des politiques écrites ;
- Les dirigeants effectifs (président et dirigeant opérationnel) mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers ;
- Les fonctions clés participent en fonction de leur périmètre au pilotage et à la surveillance de l'activité ;
- Les exigences de compétence et d'honorabilité des administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés encadrent les conditions d'exercice de leur activité.

**La gouvernance opérationnelle se compose des instances suivantes :**

- DGLab (comité exécutif) composé de neuf membres qui se réunissent chaque semaine ;
- DGLab XL (comité exécutif élargi) composé de 16 membres qui se réunissent chaque mois ;
- Comités spécialisés opérationnels permettant d'associer aux travaux les expertises nécessaires, de traiter avec une plus grande profondeur les sujets et préparer les travaux des commissions politiques.

Ces différentes instances favorisent l'engagement des collaborateurs dans la transformation de l'entreprise, permettant la co-construction d'une nouvelle culture d'entreprise reposant sur l'autonomie et la responsabilisation personnelle, le lien entre les collaborateurs, l'intelligence collective et la confiance envers les talents d'INTÉRIALE.

Le Conseil d'administration affiche une parité de 43% pour un nombre impair de 23 administrateurs (13 hommes et 10 femmes). Cette parité découle d'une volonté d'INTÉRIALE d'aller au-delà des exigences réglementaires (40% minimum du sexe le plus faiblement représenté).

Le Président du Conseil d'administration d'INTÉRIALE, M. Gilles Bachelier, par ailleurs Président de la Commission de formation de la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française), tient particulièrement à l'engagement de la mutuelle en faveur de la compétence individuelle et collective des élus. Le plan de formation des administrateurs et des délégués permet à chacun de construire un véritable parcours de formation personnalisé et adapté à ses engagements respectifs.

## A.2 Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

INTÉRIALE informe ses adhérents sur les critères ESG pris en compte par la mutuelle dans le cadre de ses activités et ses investissements à travers la publication annuelle du présent rapport Article 29 sur son site internet officiel, dans le rapport d'activité annuel du Groupe INTÉRIALE et les différentes publications mises en ligne sur le site internet.

## A.3 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

En 2024, INTÉRIALE gère l'intégralité de ses placements en interne et ne dispose donc pas de mandats de gestion. Cependant, INTÉRIALE fait appel à des sociétés de gestion pour la gestion de certains actifs.

## A.4 Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

### A.4.1 Politique RSE

Totalement engagée dans le bien-être de ses collaborateurs et la promotion de la diversité, INTÉRIALE est signataire de la charte de la parentalité et de la charte de la diversité.

La charte de la parentalité, initiée par l'Observatoire de la Qualité de Vie au Travail en 2008, encourage une approche inclusive et promeut un environnement permettant tant aux collaboratrices qu'aux collaborateurs de concilier vie personnelle et vie professionnelle. En rejoignant les 700 signataires de la Charte, INTÉRIALE s'engage à prendre en compte l'ensemble des cycles de la parentalité, et permet aux salariés-parents de bénéficier d'un environnement favorable.

En signant également la charte de la diversité avec plus de 4 000 organisations, INTÉRIALE s'engage dans une démarche volontariste à agir, au-delà du cadre légal en vigueur, en faveur de la diversité. En luttant contre les différents aspects de discriminations, INTÉRIALE déploie des actions concrètes et réitère ses valeurs de fraternité et d'entraide.

Soucieuse de fournir des produits et services de qualité à ses adhérents et d'accroître la satisfaction de l'ensemble de ses parties prenantes, INTÉRIALE est depuis 8 ans certifiée ISO 9001 - 2015 pour l'ensemble de ses processus métiers. Cette certification s'applique à l'ensemble de ses sites : siège social, centres de gestion et agences (France métropolitaine et DROM-COM).

L'organisation internationale de normalisation (ISO) permet, à travers les normes ISO, de couvrir l'ensemble des aspects économiques, environnementaux et sociétaux. Ainsi l'organisation a identifié pour chaque objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies les normes permettant d'y contribuer. La norme ISO 9001 - 2015 contribue aux quatre objectifs de développement durable suivants :

- ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production responsables ;
- ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

INTÉRIALE contribue à ces objectifs à travers notamment sa politique achats, sa politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, son dispositif de gestion responsable des ressources et la réduction de sa consommation énergétique.

## A.4.2 Politique d'investissement

La démarche volontariste d'INTÉRIALE dans l'investissement durable se traduit à travers plusieurs opérations bénéficiant de labels prenant en compte les critères ESG.

INTÉRIALE s'investit pour accélérer la croissance de jeunes sociétés innovantes à fort impact social et environnemental ainsi que la transformation « positive » d'entreprises plus matures qui s'engagent dans un processus d'évolution pour générer davantage d'impact social et environnemental à travers le fonds « Mutuelles Impact ».

« Mutuelles Impact » est le premier fonds d'investissement à impact social et environnemental dédié à la santé et au médico-social, fonds créé à l'initiative de la Mutualité Française, financé par 64 mutuelles et 3 acteurs publics (Eurométropole de Strasbourg, Banque des Territoires et e-Meuse santé).

## B. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT SFDR

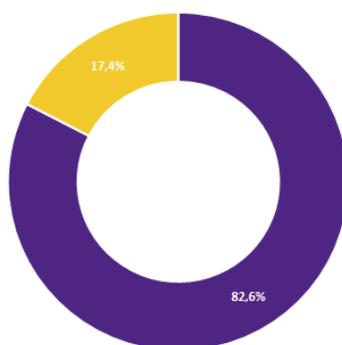
### B.1 Répartition du portefeuille global d'INTÉRIALE

Au 31 décembre 2024, dans le périmètre du présent rapport, la mutuelle INTÉRIALE gérait 387 millions d'euros d'actifs financiers.

Le portefeuille est géré en direct pour plus des quatre cinquièmes des encours. La gestion déléguée est constituée uniquement de fonds d'investissement sélectionnés selon leurs caractéristiques financières et extra-financières. La répartition du portefeuille se décompose de la manière suivante :

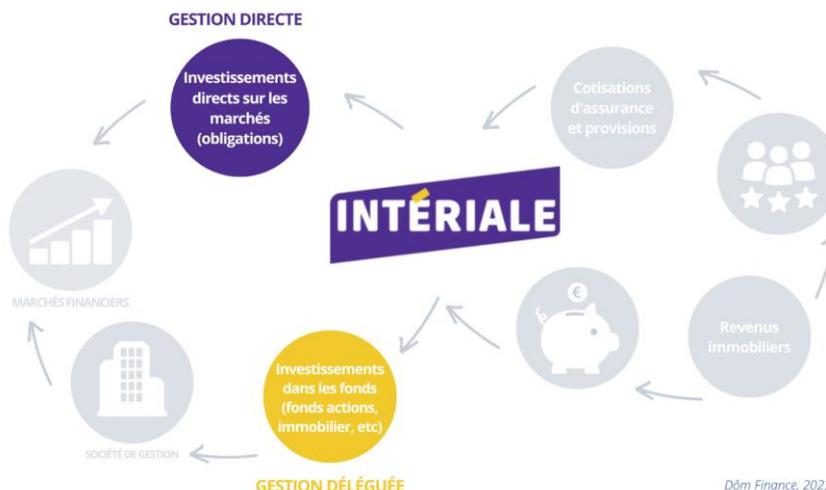
#### RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS D'INTÉRIALE

<b>Fonds obligataires</b>	<b>6,1%</b>
<b>Fonds de dette privée</b>	<b>0,4%</b>
<b>Fonds de private equity</b>	<b>1,7%</b>
<b>Fonds mixtes</b>	<b>1,0%</b>
<b>Fonds actions</b>	<b>6,0%</b>
<b>Fonds multigestion</b>	<b>0,4%</b>
<b>Fonds infrastructures</b>	<b>1,3%</b>
<b>ETF actions</b>	<b>0,4%</b>
<b>Obligations corporate</b>	<b>48,0%</b>
<b>Obligations d'Etats</b>	<b>4,8%</b>
<b>Actions et participations</b>	<b>2,2%</b>
<b>Trésorerie et dépôts</b>	<b>8,0%</b>
<b>Immobilier</b>	<b>19,6%</b>



Dans le cadre de la diversification des actifs, les placements nécessitant d'importantes ressources, de compétences et de connaissances particulières font l'objet d'une délégation de gestion à des professionnels. La gestion de ces actifs est confiée à des sociétés de gestion ayant chacune leur spécificité. Ces gestionnaires ont une expertise sur des :

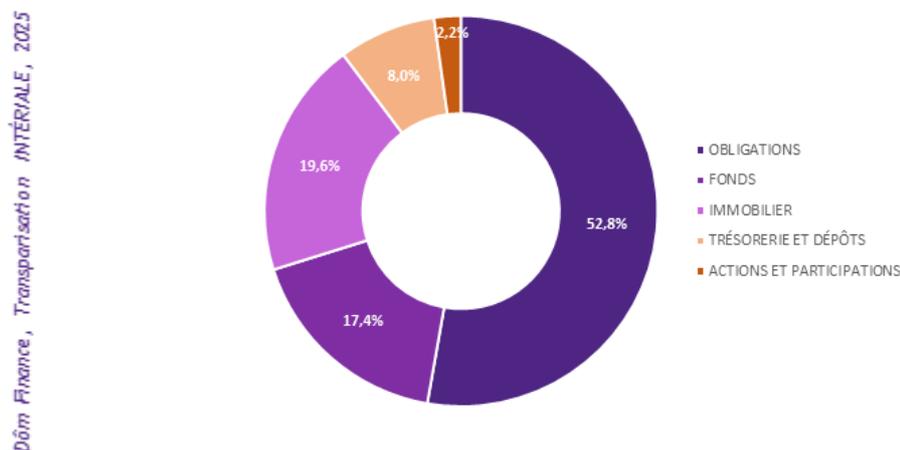
- Investissements obligataires spécialisés (investissements en obligations à haut rendement, obligations convertibles, obligations investment grade, fonds de dette privée, etc.) ;
- Investissements en capital d'entreprises (actions cotées, private equity, etc.) ;
- Financements d'actifs immobiliers ou d'infrastructures.



Dôm Finance, 2023

## B.2 Répartition du portefeuille d'INTÉRIALE non transparisé

Le portefeuille global non transparisé évalué à 387 millions d'euros d'encours se décompose de la manière suivante :

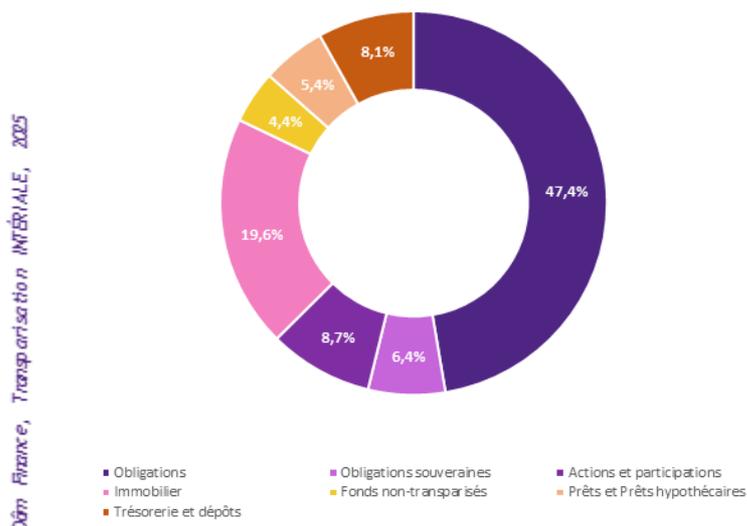


Le portefeuille non transparisé d'INTÉRIALE est constitué à 55% d'actions/participations et d'obligations en direct. De plus, la part de fonds transparisés par la suite est constituée de :

- Fonds actions (actions cotées et private equity) ;
- Fonds obligataires (obligations d'entreprise / obligations d'État, dette privée) ;
- Fonds diversifiés ;
- Fonds d'infrastructure ;
- Fonds de multigestion ;
- ETF actions (« Exchange Traded Fund »).

## B.3 Répartition du portefeuille d'INTÉRIALE transparisé

Le portefeuille global transparisé se décompose de la manière suivante :



Une fois les fonds transparisés, la part des actions et participations passe de 2,2% à 8,7%, pour 33,7 millions d'euros. Les fonds non transparisés restants, représentant 4,4% du portefeuille, soit 17 millions d'euros, sont majoritairement des fonds investissant dans des actifs non-cotés, sur de la dette privée ou du private equity. Ces fonds non-transparisés n'ont donc pas d'incidence sur l'analyse ESG faite par la suite, puisqu'ils sont par nature non-couverts par les agences de notations extra-financières.

## B.4. Règlement SFDR - Fonds et émetteurs

Entré en application le 10 mars 2021, le règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) vise à créer un terrain propice en matière de transparence sur le plan de la durabilité des produits financiers. Le règlement vise expressément à renforcer les obligations de transparence concernant les enjeux ESG que les différents acteurs de marché prennent en compte, ou non, lors de la décision d'investissement. Il s'agit de standards relatifs à la publication d'informations sur la durabilité d'un placement. Il a pour but ultime de limiter le « greenwashing ».

Ces catégories ont été mises en place suivant un cadre commun afin d'aider les investisseurs à mieux comprendre les caractéristiques ESG des fonds et à prendre des décisions d'investissement plus éclairées en matière de durabilité.

Depuis sa mise en application, il est alors possible d'évaluer le degré de durabilité des produits financiers grâce à un classement des fonds d'investissement en trois catégories : articles 6, 8 et 9.

Les fonds conformes à l'article 6 couvrent les organismes de placement collectifs qui ne prennent pas en compte les critères ESG au sein de la décision d'investissement. Ils n'ont aucun objectif extra-financier et peuvent par ailleurs investir dans des secteurs tels que le charbon thermique.

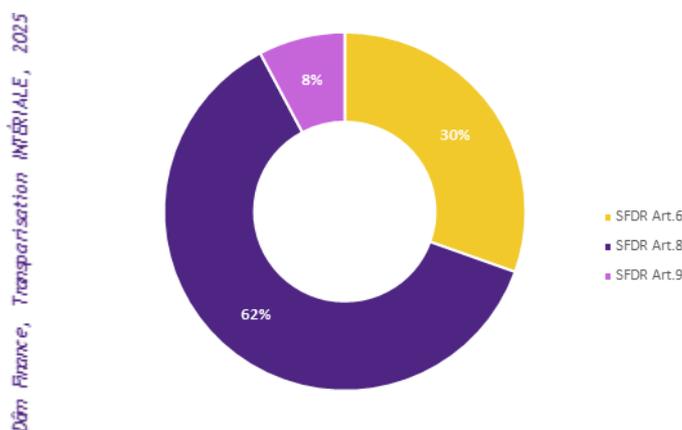
Les fonds conformes à l'article 8 concernent les produits qui utilisent des notations ESG généralistes. Ils doivent fournir des informations détaillées sur la prise en compte des critères ESG dans la décision d'investissement. Ils n'ont pas vocation à créer un impact significatif.

Les fonds conformes à l'article 9 sont des fonds à impact ou des fonds thématiques. Ils sont soumis à des exigences de déclaration plus strictes.

Ils doivent être alignés avec un pourcentage minimum d'investissements durables tel qu'il est présenté dans leur documentation précontractuelle.

La classification SFDR d'un produit financier est déterminée par les sociétés de gestion qui elles-mêmes gèrent les placements concernés. Les années 2022 et 2023 ont connu, de la part des sociétés de gestion, une reclassification de masse des fonds article 9 en article 8 mais également des fonds article 8 en article 6. En cause, le deuxième volet du règlement SFDR est entré en vigueur et de nombreux fonds n'étaient plus en conformité avec les attentes réglementaires.

La poche investie en fonds (17% du portefeuille, soit 67,4 millions d'euros) est répartie de la manière suivante selon le règlement Disclosure :



Il est important de souligner qu'au 31 décembre 2024 déjà 70% des OPC, soit plus des deux tiers des fonds prennent à minima des aspects environnementaux et/ou sociaux en considération lors de la phase d'investissement. Lors de l'exercice précédent, 67% des fonds prenaient des caractéristiques ESG lors de la décision d'investissement.

La part du portefeuille d'INTÉRIALE investie en fonds incluant des critères de durabilité est plus importante que pour l'exercice précédent, d'une part grâce à l'offre grandissante de produits durables, mais surtout grâce à la conviction d'INTÉRIALE d'investir dans des produits financiers incluant des critères environnementaux et sociaux.

L'autre objectif du règlement SFDR est de définir ce qu'est un investissement durable. Le règlement définit ainsi un « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.

La définition d'investissement durable est très ouverte et de ce fait, ne fournit pas actuellement une liste exhaustive d'objectifs spécifiques, d'indicateurs clés de performance ou de mesures qui doivent être atteintes pour qu'un investissement soit considéré comme durable. Le règlement se limite à donner des exemples pour chaque catégorie d'objectifs. Cela offre une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de tenir compte des différentes préférences en matière de durabilité. Toutefois, cette situation peut également créer une incertitude quant aux mesures et aux seuils précis qui permettraient d'identifier un investissement durable.

### Bonne gouvernance

L'UE définit la bonne gouvernance comme une exigence fondamentale pour un investissement durable. Les quatre éléments de la "bonne gouvernance" - structures de gestion saines, relations avec les employés, rémunération du personnel et conformité fiscale - donnent une idée générale de l'indicateur, mais laissent une marge d'interprétation quant aux mesures spécifiques à appliquer et aux critères minimaux à respecter. La question clé est de savoir si une entreprise est gouvernée de manière à minimiser les risques à long terme et à promouvoir la création de valeur pour les actionnaires et les autres parties prenantes.

Les notations ESG sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et les opportunités ESG liés à leurs activités et à leurs opérations. Elles fournissent une vision holistique de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Ainsi, une évaluation ESG minimale de BB est requise, ce qui équivaut selon notre méthodologie à une notation de 2,86 / 10. Cette notation indique généralement la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise.

### Ne pas causer de préjudice significatif ou « Do Not Significant Harm » (DNSH)

Les critères relatifs aux DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable, au-delà de l'exigence selon laquelle un investissement ne peut pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux. Plusieurs réglementations européennes sur la finance durable, y compris la taxonomie européenne et le règlement SFDR, font référence à l'adhésion à des normes mondiales - en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) - comme critères permettant d'éviter les dommages et de respecter des garanties sociales minimales.

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

### Contribution environnementale ou sociale positive

La dernière étape consiste à identifier les entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social. Le règlement SFDR ne propose pas de liste exhaustive d'objectifs environnementaux et sociaux. D'une part, cela signifie que certains investissements qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE peuvent néanmoins être considérés comme durables au sens de la réglementation SFDR. D'autre part, cette orientation réglementaire limitée peut créer une incertitude quant à la définition exacte d'un investissement "durable".

Plusieurs paramètres peuvent être considérés comme des critères de contribution positive, à condition que les critères de base décrits pour les pratiques de bonne gouvernance et les DNSH soient respectés.

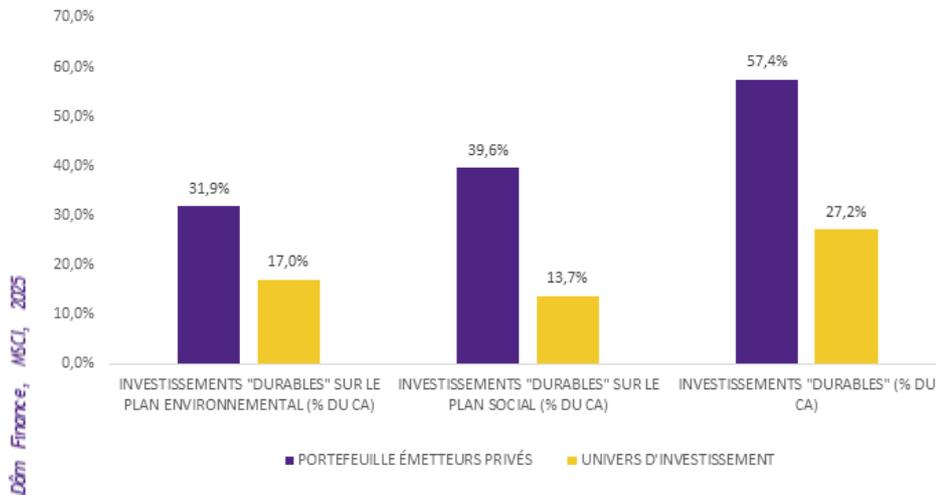
Les trois questions suivantes ont été examinées pour déterminer si l'entreprise apporte une contribution positive :

1. L'entreprise contribue-t-elle à des activités économiques positives sur le plan social ou environnemental ?
2. L'entreprise contribue-t-elle à la transition climatique ?
3. L'entreprise contribue-t-elle positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail ?

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, et si elle est étayée par des mesures pertinentes, il est considéré que l'entreprise contribue positivement à la réalisation d'un objectif environnemental ou social.

Nous avons considéré que les entreprises générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de produits ou de services visant un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux avaient l'intention de répondre à ces besoins environnementaux ou sociétaux.

INVESTISSEMENTS "DURABLES" (%)



Les émetteurs alignés sur les critères de bonne gouvernance, n’ayant pas vocation à porter préjudice à d’autres objectifs environnementaux ou sociaux de manière significative et procurant une contribution positive représentent 57% des émetteurs privés, soit plus de la moitié du portefeuille d’émetteurs privés. Selon les indicateurs fournis par MSCI (Morgan Stanley Capital International Index).

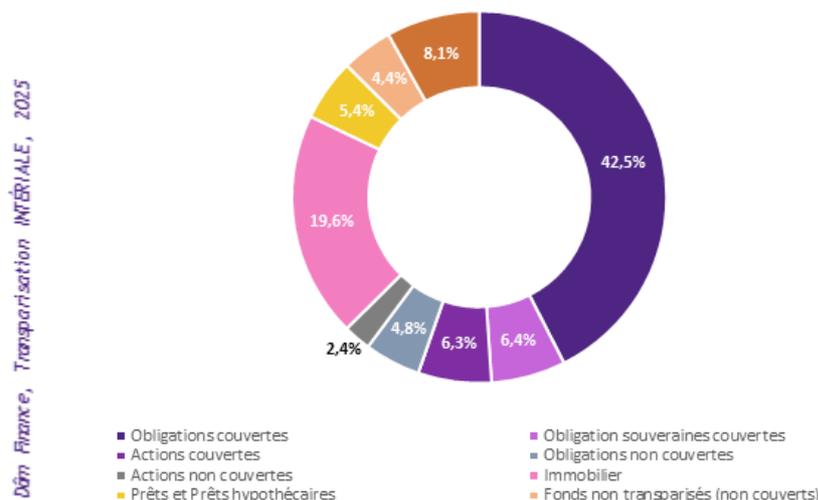
## C. ANALYSE ESG DU PORTEFEUILLE INTERIALE

### C.1. Périmètre de l'analyse ESG

Le portefeuille global d'INTÉRIALE est composé à 63% d'actions, d'obligations d'entreprises et d'obligations d'État après transposition. L'analyse ESG des émetteurs porte sur ces trois classes d'actifs et donc sur près des deux tiers du portefeuille global représentant 242 millions d'euros. Pour un montant de 76 millions d'euros, l'immobilier représente 20% du portefeuille. Les fonds non transposés, les prêts et prêts hypothécaires, ainsi que la trésorerie et les dépôts correspondent à 17% du portefeuille et ne font pas partie de l'analyse extra-financière du portefeuille.

Un ensemble d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) permet d'aboutir à la notation ESG d'un émetteur. L'analyse ESG de chaque émetteur, privé ou public, donne lieu à une notation agrégée du portefeuille. Ces notations proviennent d'une agence de notation américaine reconnue pour son expertise extra-financière : MSCI ESG RESEARCH. Les notations utilisées dans ce cadre sont des notations Best-in-class, à savoir des notations ESG ajustées par industrie. Cette méthodologie permet d'éviter des biais sectoriels causés par des impacts négatifs de certaines industries comme pour le secteur du transport (transport aérien, fret maritime, transport routier, etc.).

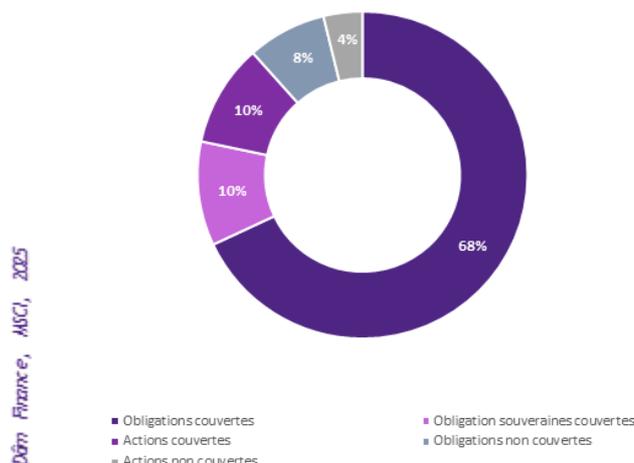
#### DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DU PORTEFEUILLE INTÉRIALE COUVERT PAR UNE ANALYSE ESG (387 M €)



L'ensemble du portefeuille est évalué à 387 millions d'Euros d'encours. L'analyse porte sur le portefeuille d'INTÉRIALE figé au 31 décembre 2024. Le taux de couverture des émetteurs publics et privés (obligations souveraines, obligations d'entreprise et actions) du portefeuille est de 88% contre 89% pour l'exercice précédent. Les 12% restants sont constitués exclusivement d'émetteurs privés non-analysés. Notons que la totalité des émetteurs souverains est couverte par l'analyse. La couverture globale sur les émetteurs privés et publics reste très satisfaisante.

La poche d'émetteurs privés et publics du portefeuille se décompose de la manière suivante :

## ÉMETTEURS PRIVÉS ET PUBLICS COUVERTS PAR UNE ANALYSE ESG (242 M €)



Les émetteurs privés représentant 90% de la poche « émetteurs privés et publics » sont analysés à 87%. La part non-analysée d'émetteurs privés s'explique par un manque de données ESG sur les plus petites capitalisations. Le constat révèle que les petites entreprises ne sont pas soumises aux mêmes obligations de transparence extra-financière que les plus grandes, ainsi de nombreuses entreprises ne publient aucune donnée ESG. Rares sont les petites entreprises qui réalisent cet exercice de transparence. Par conséquent, il est impossible de leur attribuer une notation ESG. De plus, les émetteurs non cotés présents dans les fonds de dette privée et de private equity ne sont pas suivis par les agences de notation extra-financières. De ce fait, il reste à l'heure actuelle une part limitée des émetteurs privés non couverts par l'analyse ESG.

Les 10% restants de la poche « émetteurs privés et publics » sont assimilés à des émetteurs souverains couverts en totalité par l'analyse ESG.

## C.2. Taxonomie européenne

Le règlement européen "Taxonomie", ou Règlement (UE) 2020/852 adopté en 2020, établit une classification des activités économiques en utilisant des critères scientifiques pour aider les investisseurs à identifier les activités « vertes ». Pour être éligible à la taxonomie européenne, une entreprise doit répondre à l'un des six objectifs environnementaux établis par le règlement taxonomie, notamment :

- L'atténuation du changement climatique ;
- La protection des ressources aquatiques et marines ;
- La prévention de la pollution ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Cependant, toutes les activités économiques ne sont pas encore couvertes par la taxonomie. A l'heure actuelle, 90 activités économiques qui représentent environ 80% des émissions directes de CO2 dans l'Union européenne sont couvertes par la taxonomie européenne. Cette liste tend à s'étoffer et à couvrir de plus en plus d'activités économiques à mesure que de nouveaux secteurs impactant pour le climat et l'environnement sont ajoutés à cette liste.

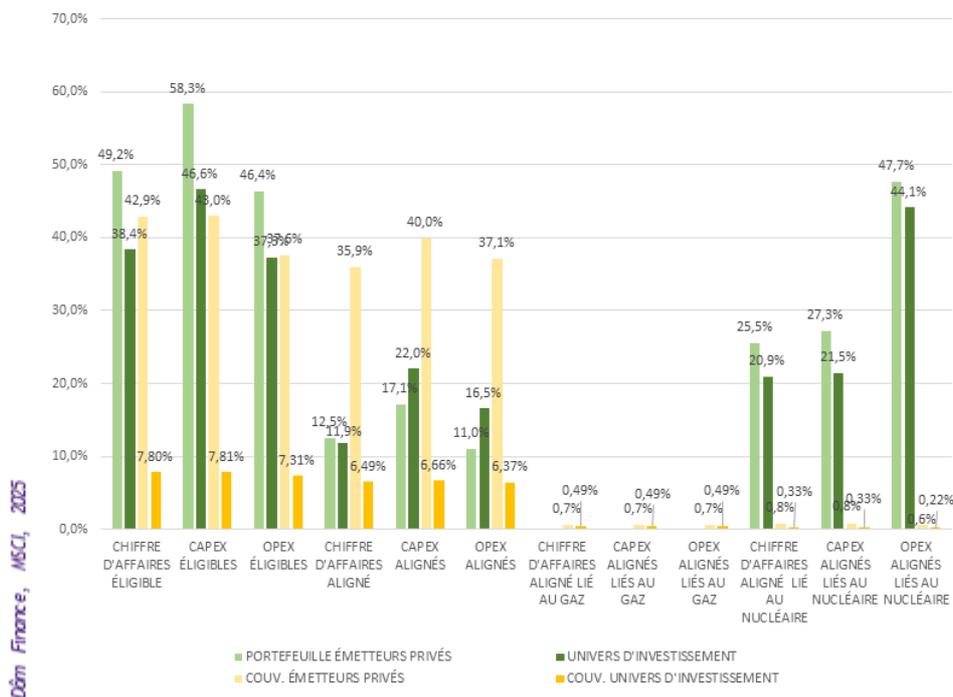
Toutefois, une activité « éligible » n'est pas forcément « verte ». Pour être réellement durable sur le plan de la taxonomie européenne, une activité doit être « alignée » sur la taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter les trois conditions suivantes :

- Contribuer de manière significative à l'un des 6 objectifs environnementaux listés plus haut (concept d'éligibilité) ;
- Ne pas avoir causé de préjudice significatif aux 5 autres objectifs climatiques et environnementaux, autrement dit en anglais « Do not significant harm » (DNSH) ;
- Respecter des garanties minimales sociales telles que les droits humains.

Si une activité respecte ces trois conditions précédentes, alors elle est dite « alignée » sur la taxonomie. Cette activité représente alors la « part verte » d'un portefeuille.

Il est important de noter, que la définition d'investissement « durable » au sens du règlement SFDR est différente de la notion d'investissement « durable » sur le plan du règlement taxonomie. Un produit financier conforme à l'article 9 du règlement SFDR pourrait être composé à 100% d'investissements « durables », mais n'effectuer aucun investissement dans des activités alignées sur la taxonomie européenne.

Au sein du portefeuille, la part éligible et celle alignée avec la Taxonomie européenne sont présentées de la manière suivante :



Au niveau de l'éligibilité et de l'alignement avec la taxonomie européenne, le portefeuille d'émetteurs privés est globalement mieux positionné que l'univers d'investissement. Il faut mettre en perspective ces données avec leur taux de couverture qui reste faible du fait qu'à l'heure actuelle, encore une minorité d'entreprises réalisent ce travail de transparence.

### C.3. Analyse ESG des émetteurs privés

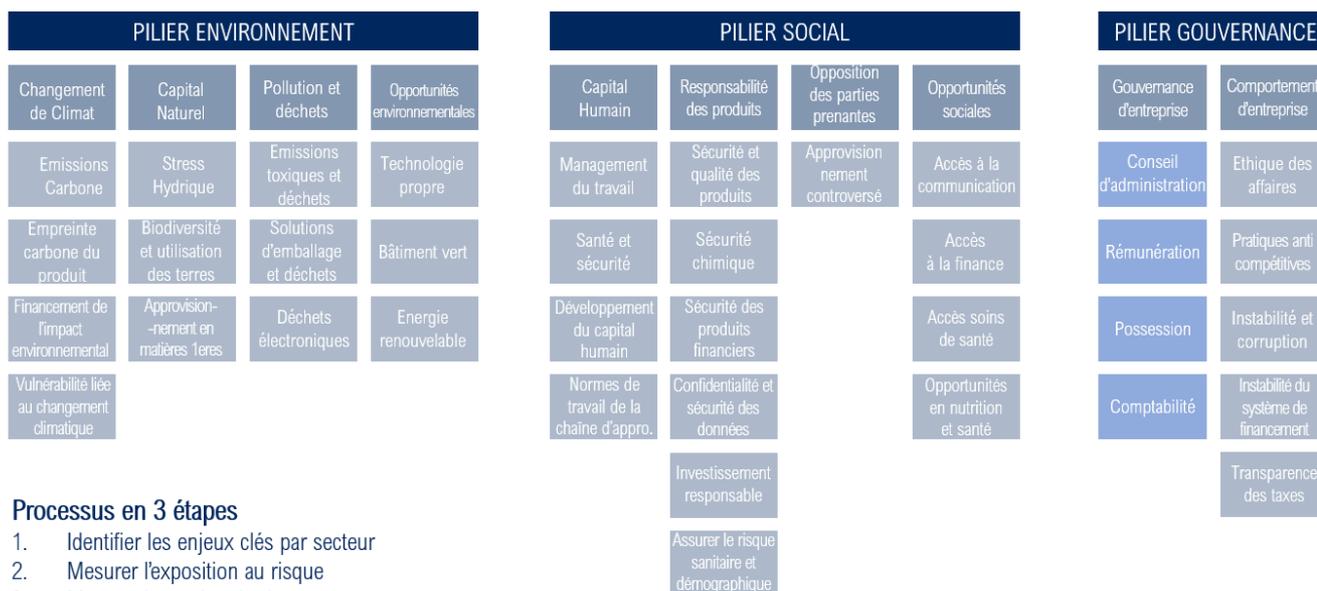
#### 1. Méthodologie d'analyse ESG des émetteurs privés

Pour chaque secteur d'activité, les enjeux environnementaux et sociaux les plus susceptibles d'impacter la santé de l'entreprise sont retenus. Cette sélection résulte d'une approche de double matérialité, qui comprend une analyse des risques susceptibles d'impacter, d'une part, les parties prenantes de l'émetteur et, d'autre part, l'émetteur lui-même.

Les enjeux de gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. Les bonnes pratiques dans ce domaine sont indépendantes et similaire pour tous les secteurs, tant dans le fonctionnement du conseil d'administration que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.

Ainsi, la méthodologie d'analyse ESG des émetteurs repose sur une approche sectorielle qui retient 2 à 7 critères significatifs sur 37 au regard de leurs secteurs d'activités. Cette analyse se traduit par une notation de chaque émetteur, qui reflète son positionnement relatif en matière d'ESG. Celle-ci s'échelonne sur une échelle de 0 à 10, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG du secteur.

Les 37 indicateurs du référentiel sont les suivants :



Dans un certain sens, l'analyse ESG rend compte des pratiques durables mises en place par une entreprise, mais elle peut également avoir un impact financier à moyen terme lié à de mauvaises pratiques.

En parallèle, l'analyse ESG constitue une analyse de risques permettant de saisir des opportunités.

En fonction de leur notation ESG sur 10 points, les émetteurs privés sont classés de AAA à CCC, soit du meilleur au moins bon élève de la manière suivante :

ÉVALUATION ESG	LEADER / RETARDAIRE	NOTATION ESG
AAA	LEADER	8,57 – 10,00
AA	LEADER	7,14 – 8,57
A	CONFORME	5,71 – 7,14
BBB	CONFORME	4,29 – 5,71
BB	CONFORME	2,86 – 4,29
B	RETARDAIRE	1,43 – 2,86
CCC	RETARDAIRE	0 – 1,43

D&M Finance, MSCI, 2025

D'un point de vue méthodologique, chacune des sept classes a un écart de notation proportionnel de 1,43 point, la somme totale des sept classes étant égale à 10 ce qui correspond à la notation des émetteurs. L'objectif de cette classification est de faciliter la compréhension de la répartition ESG du portefeuille.

## 2. Résultats de l'analyse des émetteurs privés

Le portefeuille d'émetteurs privés représentant 56% du portefeuille global, est comparé à l'univers d'investissement. Cet univers est composé de tous les émetteurs ayant une notation ESG fournie par MSCI. Ces notations sont ensuite pondérées par la taille de l'entreprise pour aboutir à un résultat agrégé au niveau de l'univers. Le taux de couverture de l'analyse ESG sur l'univers est de 100%. Le portefeuille d'émetteurs privés présente de son côté un taux de couverture de 87%.

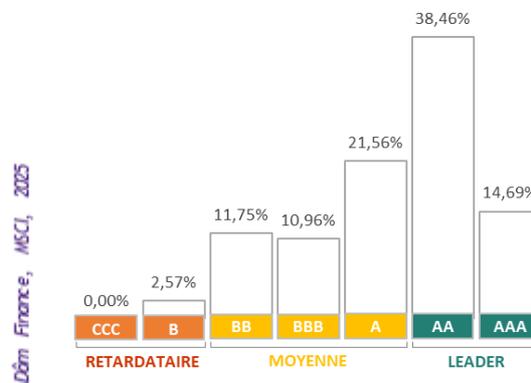
La majorité des investissements est dirigée vers des émetteurs dont le siège social se situe en France, plus globalement en Europe de l'Ouest ainsi qu'aux USA.

Les résultats de l'analyse ESG du portefeuille et de l'univers de comparaison sont les suivants :

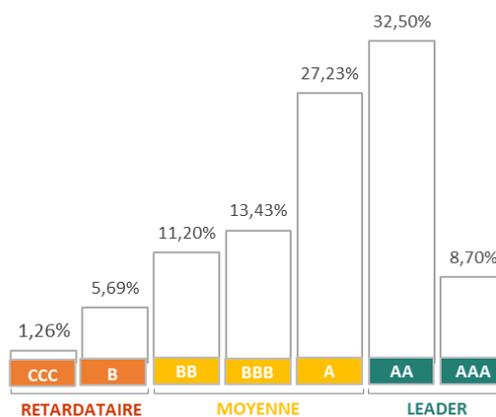
Portefeuille d'émetteurs privés :	<b>A</b>	Indice STOXX 600 :	<b>A</b>
Score ESG :	6,92 / 10	Score ESG :	6,31 / 10
Taux de couverture :	87,1%	Taux de couverture :	100%

Le portefeuille et l'univers d'investissement sont tous les deux notés A. Par ailleurs, la notation ESG du portefeuille d'émetteurs privés est bien supérieure à celle de l'univers d'investissement. Le portefeuille est noté 6,92 contre 6,31 pour la planète. Afin d'affiner la granularité de l'analyse, la répartition ESG des émetteurs privés au sein du portefeuille et de l'univers d'investissement est la suivante :

**DISTRIBUTION ESG DES ÉMETTEURS PRIVÉS**

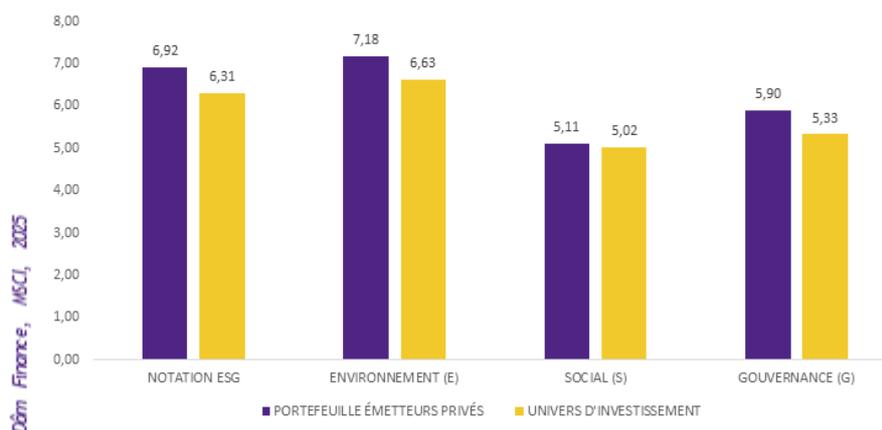


**DISTRIBUTION ESG DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT**



Les entreprises « Leaders » représentent respectivement au sein du portefeuille et de son univers de comparaison 53% et 41%.

## DISTRIBUTION DES PILLIERS ESG DU PORTEFEUILLE D'ÉMETTEURS PRIVÉS



Le portefeuille d'émetteurs privés est mieux noté que l'univers d'investissement sur chacun des piliers, environnement, social et de gouvernance. Les cinq leaders représentent plus de 13 millions d'euros d'encours contre 9 000 euros pour les cinq retardataires. La différence d'encours est significative. Lors de l'exercice précédent, les cinq meilleurs émetteurs représentaient 14 millions d'euros d'encours contre 76 000 euros pour les moins bons émetteurs. Les émetteurs les plus en retard sur les notations ESG ont été considérablement allégés lors de l'exercice 2024.

### 3. Critères d'impact

**La part des revenus procurant un impact environnemental positif** représente la part des revenus totaux issus de l'un des six thèmes d'impact environnemental, notamment l'énergie alternative, l'efficacité énergétique, la construction écologique, la prévention de la pollution, la gestion durable de l'eau ou l'agriculture durable.

L'énergie alternative désigne une entreprise qui a tiré des revenus de produits, de services ou de projets d'infrastructure liés au développement ou à la fourniture d'énergie renouvelable et de carburants alternatifs.

L'efficacité énergétique est caractérisée par une entreprise qui tire parti de produits, de services, d'infrastructures ou de technologies qui répondent de manière proactive à la demande mondiale croissante d'énergie tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement.

La construction écologique indique qu'une entreprise a tiré parti de la conception, de la construction, du réaménagement, de la modernisation ou de l'acquisition de propriétés certifiées écologiques sous réserve de l'application des normes locales en matière de construction écologique.

La prévention de la pollution représente la part des revenus qu'une entreprise a obtenu des produits, des services ou des projets qui soutiennent la réduction de la pollution, la réduction des déchets ou le recyclage.

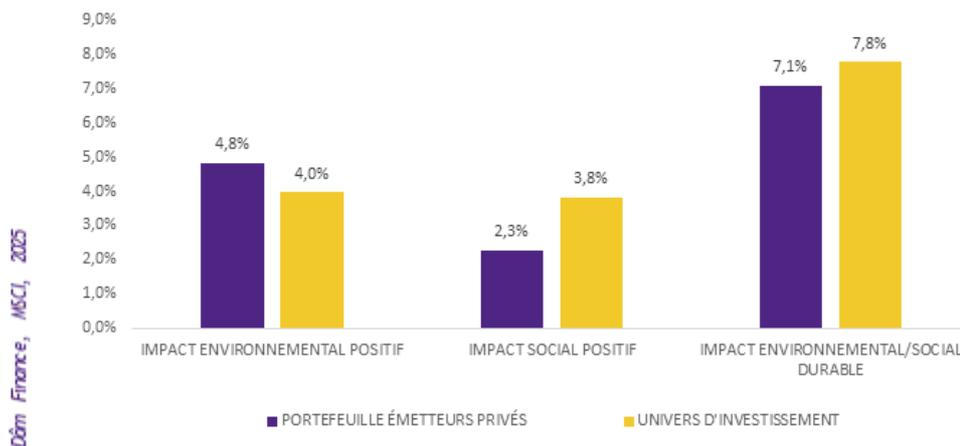
La gestion durable de l'eau désigne la part des revenus d'une entreprise issue des produits, services et projets liés aux enjeux du cycle de l'eau (pénurie d'eau et qualité de l'eau), notamment en réduisant et en contrôlant l'utilisation actuelle de l'eau et l'augmentation de la demande, en améliorant la qualité de l'approvisionnement en eau et en améliorant la disponibilité et la fiabilité de l'eau.

L'agriculture durable représente la part qu'une entreprise tire des revenus de biens agricoles produits selon des pratiques durables ou biologiques certifiées.

**La part des revenus procurant un impact social durable** représente les revenus totaux issus de l'un des sept thèmes d'impact social, notamment la nutrition, l'assainissement, le traitement des principales maladies, le financement des PME, l'éducation, l'immobilier abordable ou la connectivité.

**La part d'impact environnemental/social positif** représente les revenus totaux provenant de l'un des treize thèmes d'impact environnemental et/ou social, notamment les énergies alternatives, l'efficacité énergétique, la construction écologique, la prévention de la pollution, l'eau, la gestion durable de la nutrition, l'assainissement, le traitement des principales maladies, le financement des PME, l'éducation, l'immobilier abordable ou connectivité.

REVENU GÉNÉRÉ CRÉANT UN IMPACT POSITIF (% DU CA)



**4,8%** du chiffre d'affaires des entreprises couvertes génèrent un impact environnemental positif que ce soit sur l'énergie alternative, l'efficacité énergétique, la construction écologique, la prévention de la pollution, la gestion durable de l'eau ou l'agriculture durable.

**2,3%** du chiffre d'affaires des entreprises couvertes génèrent un impact social positif.

**7,1%** des entreprises du portefeuille génèrent un impact environnemental ou social positif. Il est sous-entendu que la part du chiffre d'affaires restante, n'est pas uniquement négative, elle peut naturellement être neutre. Cette mention s'applique également aux deux graphiques sur l'impact environnemental et l'impact social positif.

La part d'impact environnemental est sensiblement supérieure à celle de l'univers d'investissement. La part d'impact social positif quant à elle est bien inférieure, ce qui explique un faible écart pour la part d'impact environnementale/sociale positif en faveur de l'univers.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs privés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence année 2024	Incidence année 2023	Objectif & Commentaire	
<b>Climat et Environnement</b>					
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	1. Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Émissions de GES de niveau 1 (t CO2 / € investis)	81 929	50 055	Les émissions scope 1 ont considérablement augmenté, tandis que les émissions scopes 2 et 3 ont drastiquement baissé. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
		Émissions de GES de niveau 2 (t CO2 / € investis)	3 438	4 117	
		Émissions de GES de niveau 3 (t CO2 / € investis)	260 544	296 055	
		Émissions totales de GES sur les trois niveaux d'émission	345 910	350 226	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (t CO2 / M € investis)	1 871	2 084	L'empreinte carbone a baissé de 10%. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES (scope 1,2,3) en tCO2 / M € C.A.	720	751	L'intensité carbone sur les 3 scopes a baissé de 4%. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,1%	1,2%	L'exposition aux énergies fossiles a baissé de 6%. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	64%	72%	La part d'énergie renouvelable a baissé de 11%. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Global : 0,26 Secteur A : 0,47 Secteur B : 4,98 Secteur C : 0,17 Secteur D : 0,89 Secteur E : 0,7 Secteur F : 0,09 Secteur G : 0,14 Secteur H : 0,5 Secteur L : 0,31	Global : 0,27	Les secteurs à fort impact énergétique sont désormais pris en compte. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger	
<b>Biodiversité</b>	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	12,1%	8,6%	Les activités ayant une incidence négative sur la biodiversité ont augmenté. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
<b>Eau</b>	8. Rejet dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,00	0,0	Les tonnes d'eau rejetées restent au même niveau. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
<b>Déchets</b>	9. Déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	1,5	2,3	L'empreinte des déchets dangereux/radioactifs a baissé. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	<b>PAI additionnel</b> : Déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	16,6	33,1	L'empreinte des déchets non recyclés a divisé de moitié. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
<b>Social, Ressources Humains, Respect des droits dont droits humains</b>					
<b>Les questions sociales et de personnel</b>	10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	L'indicateur reste inchangé. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0%	0%	L'indicateur reste inchangé. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	15%	14%	L'écart de rémunération en hommes/femmes a légèrement augmenté. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40%	40%	L'indicateur reste inchangé. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0%	0,0%	Toujours aucune exposition dans des armements controversés. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	<b>PAI social additionnel</b> : Exclusion tabac	Part d'investissement dans des sociétés appartenant au secteur (production et vente) en % du revenu	0,0%	0,0%	L'indicateur reste inchangé. Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger

L'état des lieux des incidences négatives montre une amélioration sur un grand nombre d'indicateurs entre la clôture des deux derniers exercices. Les secteurs à fort impact énergétique sont désormais pris en compte à fin 2024. Ces méthodologies ainsi que les données sous-jacentes se standardisent dans l'objectif de converger vers des indicateurs de comparaison homogènes entre les différents portefeuilles et produits financiers. En attendant de voir des standards de marché, aucun objectif n'est fixé pour le moment concernant l'ensemble des incidences négatives.

## C.4. Analyse ESG des émetteurs publics

### 1. Méthodologie

L'analyse des émetteurs souverains porte sur les obligations d'Etats qui représentent la quasi-totalité de la poche émetteurs publics du portefeuille d'INTÉRIALE. La partie restante couverte par l'analyse ESG est constituée d'émetteurs privés non-couverts mais dont un Etat figure comme le détenteur principal du capital de l'entreprise.

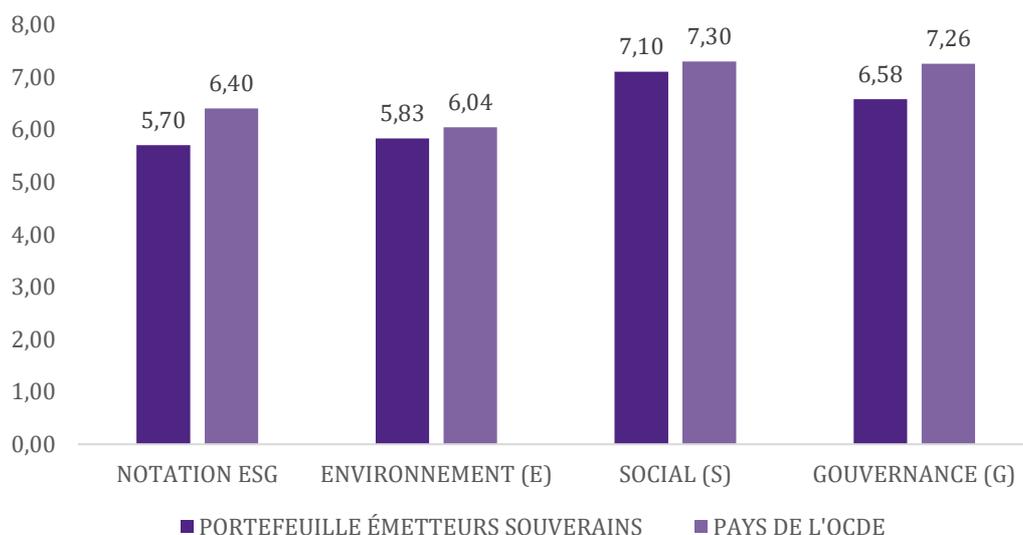
### 2. Résultats de l'analyse ESG des émetteurs publics

Le portefeuille souverain est comparé à la moyenne des notes ESG des 38 pays de l'OCDE. Cet indicateur de comparaison synthétique est constitué d'une majorité de pays développés. L'autre partie des souverains est constituée de pays en voie de développement. De ce fait, l'indice synthétique est représentatif de la composition du portefeuille souverain.

<b>Portefeuille d'émetteurs publics :</b>	<b>BBB</b>	<b>Indice pays de l'OCDE :</b>	<b>A</b>
<b>Score ESG :</b>	<b>5,7 / 10</b>	<b>Score ESG :</b>	<b>6,4 / 10</b>
<b>Taux de couverture :</b>	<b>100%</b>	<b>Taux de couverture :</b>	<b>100%</b>

La notation ESG du portefeuille souverain est en-dessous de celle des pays de l'OCDE. Leurs notations respectives ressortent à BBB pour le portefeuille et A pour l'indice de comparaison. Il est important de souligner que la notation de A est obtenue pour les notations ESG allant de 5,71 à 7,14 ; ainsi le portefeuille d'émetteurs souverains est à un centième du passage à la catégorie supérieure. Par ailleurs, le portefeuille a connu une progression de 5,45 à 5,70 entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024. Les pays disposant de notations ESG élevées présentent de manière générale un rendement plus faible, de ce fait le portefeuille d'émetteurs publics cherche le meilleur équilibre entre le rendement financier et la performance ESG.

#### NOTATIONS ESG DU PORTEFEUILLE D'ÉMETTEURS PUBLICS



Concernant l'exercice clos au 31 décembre 2024, la sous-performance de chacun des piliers – environnement, social et de gouvernance – explique la sous-performance globale de la notation ESG du portefeuille par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE.

### 3. Évaluation des risques physiques

L'analyse de l'exposition du risque de vulnérabilité et d'externalités négatives retranscrit les risques climatiques d'une zone géographique face au réchauffement climatique. La fréquence des tsunamis et des incendies ne cesse d'augmenter, les intempéries, les périodes de sécheresse et les périodes de canicule se multiplient, la montée des eaux s'accélère, certaines villes risquent de se retrouver sous le niveau de la mer d'ici quelques dizaines d'années. Ainsi il semble important d'analyser l'exposition des différents Etats à ces risques.

### 4. Indicateurs d'incidences négatives des émetteurs souverains et supranationaux

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, l'objectif de cette section est de renforcer la transparence sur les incidences négatives en matière de durabilité sur les émetteurs souverains et supranationaux.

# LEXIQUE

**Risque de durabilité** : tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

**Analyse extra-financière** : analyse qui vise à évaluer un acteur économique au-delà des critères financiers (rentabilité, croissance, etc.) en tenant compte de son impact sur l'environnement, la société et la gestion des ressources humaines.

**Code NACE** : nomenclature statistique des activités économiques dans la communauté européenne. Il s'agit d'une nomenclature à quatre chiffres encadrant la collecte et la production d'une large palette de données statistiques relatives aux activités économiques notamment dans le domaine des statistiques économiques.

**Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** : ce sont les trois critères de l'analyse extra-financière qui permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie d'un acteur économique :

- Critères Environnementaux : tiennent compte de la gestion des déchets, des émissions de gaz à effet de serre et de la prévention des risques environnementaux ;
- Critères Sociaux : tiennent compte des actes de prévention, de formations des collaborateurs, du respect du droit des employés, de la chaîne de sous-traitance et du dialogue social ;
- Critère de Gouvernance : visent à assurer l'indépendance du conseil d'administration, le bon fonctionnement de la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

**Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)** : se traduit par l'intégration volontaire de critères sociaux et environnementaux dans les activités des entreprises et dans leurs relations avec les parties prenantes tout en étant économiquement viables.

**L'Investissement Socialement Responsable (ISR)** : ce terme rassemble toutes les démarches qui consistent à intégrer des critères extra-financiers dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles.

